



## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

### AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité, que lors de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2017, le conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogations mineures ci-dessous mentionnées:

#### PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2290, RANG ST-PAUL

Permettre la marge de recul latérale gauche du garage 1.46 et 1.58 mètres au lieu de 2 mètres qui est prévue à la réglementation municipale.

#### PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2820, RANG ST-PAUL

Permettre la profondeur du terrain à 45 mètres au lieu de 60 mètres minimum qui est prévu à la réglementation municipale.

DONNÉ à La Doré, ce 21 novembre 2017.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,  
Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 16 h, ce 21 novembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 21 novembre 2017

Josée Bau,  
Agente administrative